

Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

Formation Certifiante - Fiche N°RS5944

Objectifs

Être capable de réaliser un chiffrage dans le cadre de son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne, en s'appropriant l'ensemble des éléments d'un prévisionnel, en comprenant les statuts ainsi que leurs conséquences sur le système et en analysant la faisabilité du projet.

Pré-requis

Savoir utiliser un tableur avec ses fonctions de bases (ajouter un onglet, naviguer dans une feuille de calcul, faire une addition sur tableur). Les demandes d'inscription sont à valider par le responsable de stage.

Contenu

JOUR 1 :

Présentation globale des différents outils :

- Définition d'un système de production : ses composantes et les liens existants

- Plan de financement, trésorerie et compte de résultat : leurs rôles et caractéristiques, les éléments à questionner pour la faisabilité du projet

Les statuts juridiques, fiscaux et sociaux.

La TVA : définition, fonctionnement, les différents taux

JOUR 2 :

Le plan de financement : les besoins en investissement pour le démarrage (année N) et le développement du projet (jusqu'à N+3) ; les ressources disponibles ou à mobiliser pour réaliser les investissements nécessaires (apport personnel, emprunts, subventions existantes, etc.)

Le plan de trésorerie prévisionnel

JOUR 3 :

Le compte de résultat : les éléments constitutifs du compte de résultat (produits, charges, stocks, dotation aux amortissements, etc.) et les indicateurs de performance et de faisabilité (VA, EBE, revenu disponible, taux endettement, etc.)

JOUR 4 :

Articulation entre les 3 outils présentés (plan de financement, de trésorerie et compte de résultat) et analyse globale du projet au regard des objectifs fixés initialement.

Plan d'action

Bilan de la formation

Moyens pédagogiques :

Alternance d'apports, de mise en pratique sur les projets des participants et de temps d'échange où la participation des stagiaires est valorisée.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation se fait sur la base du rendu d'un document de chiffrage du projet professionnel du candidat dans un délai d'un mois maximum après la formation, au moyen d'outils fournis par l'organisme (trame de présentation du projet et tableur informatique). Il doit comporter un descriptif du projet (dont un plan de production), un plan de financement et un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans, ainsi qu'un prévisionnel de trésorerie sur 1 an au moins.

La certification est obtenue si la candidat valide l'ensemble des compétences du référentiel.

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire. Pour les personnes ayant validé l'épreuve, un parchemin sera délivré.

Cette certification n'ouvre pas d'équivalence ou de passerelle avec d'autres formations.

Débouchés : création de son activité ou d'un nouvel atelier.

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par tél ou envoyez-nous le bulletin d'inscription. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

Dates, lieux et intervenants

25 janv 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende
11300 Limoux

Charlotte Petroff, accompagnatrice à l'installation et formatrice à l'Adear11

30 janv 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende
11 300 Limoux

Charlotte Petroff, accompagnatrice à l'installation et formatrice à l'Adear11

Infos complémentaires

Organisée par Adear 11

Durée de la formation 4 jour(s)

Date limite d'inscription 15/01/2024

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Frais pédagogique : 896€. Formation pouvant être prise en charge par le CPF ou VIVEA. Non éligible VIVEA, nous contacter.

Plus de renseignements

Resp. de stage : Stéphanie Juin

adear11.sj@jeminstallepaysan.org

Maison Paysanne

1 Avenue Salvador Allende

11300 Limoux

Tel. 04 68 31 09 05

Formation portée par la Maison

Paysanne de l'Aude,

N°OF : 76 11 01 690 11

Taux de satisfaction : 92.6% taux de réussite sur la certification en 2023; 46.7%

Apporter son ordinateur ou nous prévenir en cas d'impossibilité.



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)

08 févr 2024
09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende
11300 Limoux

Charlotte Petroff, accompagnatrice à l'installation et formatrice à l'Adear11

20 févr 2024
09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende
11300 Limoux

Charlotte Petroff, accompagnatrice à l'installation et formatrice à l'Adear11

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____